

Montreuil. le 31 octobre 2023

NAO SALAIRES

DU SALAIRE ! PAS DES POURBOIRES... LES CHEMINOTS PLACENT LES NAO SOUS CONTRÔLE

Le 8 novembre 2023 se tiendront les négociations annuelles (NAO) salariales à la SNCF.

La CGT exigera:

- **Une augmentation** générale de 12% des salaires ;
- Un 13^{ème} mois pour tous;
- L'augmentation de l'indemnité de résidence ;
- La revalorisation des primes de travail et de traction et équivalence pour les contractuels ;
- L'indexation des salaires sur l'inflation **(échelle mobile des** salaires).

Si un dégel des salaires a été obtenu par la grève des cheminots lors de négociations salariales en 2022, les augmentations n'ont pas été suffisantes pour améliorer leurs conditions de vie. D'ailleurs, face à une inflation qui s'installe durablement et à la faiblesse des salaires dans le GPU SNCF, les directions des différentes SA décident régulièrement de procéder à des perfusions de primes aléatoires et non liquidables, qui viennent gonfler une part variable déjà très importante dans la rémunération des cheminots.

Lors des différentes rencontres avec la direction, la CGT a porté avec détermination la nécessité d'une augmentation importante et générale des salaires qui ne doit pas se limiter à la l'inflation, mais répondre à une juste rémunération des qualifications et du travail des cheminots.

Depuis 40 ans, la désindexation des salaires sur les prix a peu à peu grignoté le pouvoir d'achat des salariés.

La CGT exige le retour à l'indexation des salaires sur les prix!

À la SNCF, les 8 années sans augmentation générale des salaires ont aggravé les conséquences pour les cheminots.

Le contentieux salarial atteint plus de 30 % et l'inflation pour 2023 est proche de 6 %.

Les cheminots subissent de plein fouet l'explosion des prix de l'énergie (+16 % pour l'électricité), des produits alimentaires (+19 %), des forfaits téléphoniques, internet (+9 %) ... alors que, dans le même temps, la direction SNCF affiche des bénéfices records.

Plus de 2,4 milliards d'euros de bénéfices en 2022, richesse produite par le travail des cheminots.

L'ARGENT DOIT ÊTRE RENDU AUX CHEMINOTS!

LA CGT REVENDIQUE UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES DE 12%:

- 6% comme première étape d'un plan de programmation de rattrapage du contentieux ;
- 6% au titre de l'inflation 2023

Exemples d'augmer	ntation de 12 % sur le	
traitement au cadre permanent		
PR 10 Échelon 4	+199,78€/mois	
PR 17 Échelon 4	+ 244,63€/mois	
PR 27 Échelon 4	+ 368,80€/mois	
TB 16 Échelon 3	+239,02€/mois	

Exemples d'augmer	ntation de 12 % pour un
cheminot contractuel avec 3 ans d'ancienneté	
Classe 3	+232,89€/mois
Classe 4	+250,55€/mois
Classe 5	+271,29€/mois
Classe 7	+388,46€/mois







UN VÉRITABLE 13ÈME MOIS POUR TOUS LES CHEMINOTS LA REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

Les loyers flambent. En l'espace de 2 ans, ils ont augmenté jusqu'à 7 % (3,5 %/an) dans certaines régions. De nombreux cheminots ne peuvent plus se loger à proximité de leur lieu de travail.

L'indemnité de résidence doit donc être revalorisée en tenant compte de ces réalités.

LA REVALORISATION DES PRIMES DE TRAVAIL ET DE TRACTION ET ÉQUIVALENCE POUR LES CHEMINOTS CONTRACTUELS

Les difficultés pour recruter ou les démissions qui se multiplient sont les conséquences de l'absence de reconnaissance salariale.

Dans tous les établissements, les cheminots se mobilisent localement pour une véritable reconnaissance de leurs métiers et de leurs qualifications.

La CGT exige la refonte et la revalorisation des primes des travail et équivalence pour les cheminots contractuels.

LE 8 NOVEMBRE, PAR LA GRÈVE, PRENONS LE CONTRÔLE DES NÉGOCIATIONS! MOBILISONS-NOUS! DÉPOSONS MASSIVEMENT NOS DII!